

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2013

PROCES VERBAL

Présents : LUCAS – LOPES - HENAFF – LAMANDE - DANIEL – LE BRIS – BIANNIC – PETIBON – JEFFROY – FOURNIS - LE BERRE – PHILIPPE - LE BRIGANT - MORINIÈRE - PERES-RAVOUX – GUEHL – LE GALL – DAGORN – LE BIHAN – CADIOU.

Absents : SUC

Secrétaire de séance : PERES-RAVOUX

Le Procès Verbal de la séance du 4 avril 2013 est adopté à l'unanimité.

❖ **PISCINE DU CAMPING – AVENANT AU MARCHE LE GUEN :**

L'assemblée adopte l'avenant en moins value de l'entreprise LE GUEN pour le lot Peinture. Le montant du lot n°7 est diminué de 1300 €. La peinture du « local technique » n'a pas été réalisée.

❖ **MISSION A.T.E.S.A.T.- CONVENTION D'ASSISTANCE D.D.T.M. :**

Le Maire présente la convention d'assistance de la DDTM qui porte notamment sur la gestion de la voirie et de la circulation ainsi que sur le suivi des ouvrages d'art. Le coût annuel de la mission s'élève à 2328,63 €. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention A.T.E.S.A.T.

❖ **SALLE DES SPORTS MARCEL HAMON – CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS:**

Le Maire dit que les travaux de réhabilitation et extension sont terminés. Les associations sportives vont réintégrer les locaux.

Mr LE BRIGANT présente un projet de convention avec les associations sportives pour la bonne utilisation de la salle. La convention porte sur le respect des locaux, la sécurité, les assurances nécessaires ainsi que sur la remise des badges. Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention.

❖ **DISSOLUTION DE L'OMS – ATTRIBUTION AUX ASSOCIATIONS DE L'ACTIF DISPONIBLE :**

Le Maire indique qu'une somme de 22 000 € est répartie entre les associations sportives membres de l'O.M.S. conformément aux statuts. Les critères habituels sont retenus par le calcul des dotations (effectifs et déplacements). Les montants 2013 sont les suivants :

Art du Spectacle : 1 767.02

AS Football : 4 538.12

Badminton : 1 913.88

Boule Plestinaise : 1 598.83

Club d'Athlétisme : 1 806.27

Entente Cycliste : 2 497.76

ESP Gym : 403.09

ESP Handball : 2 988.73

Pétanque : 1 181.50

Plestin musculation : 1 050.62

Plestin Circus : 513.31

Tennis Club 1 009.28

❖ **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2013 :**

Le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions suivantes : Croix Rouge Plestin : 244 – Amitié Plestin-Feldheim : 762, RASED – Education Nationale : 250, Pétanque Plestinaise : 150, Pêcheurs plaisanciers : 152.

Mr Jean-Louis HENAFF évoque la situation des « animations marchés nocturnes » ; il est proposé de diminuer l'attribution de 2012 qui était de 6 750 €. Après négociation avec l'Office Culturel Municipal, il est convenu d'affecter 4 000 € aux « marchés nocturnes » (2 000 € sur la trésorerie de l'Office et 2 000 € de versement par la commune).

Mr LE BIHAN déplore l'existence de deux tarifs d'adhésion à l'OCM : 10 ou 15 € suivant la provenance géographique des personnes.

Mr JEFFROY confirme que la mise en place des deux tarifs est discutable ; un compromis était intervenu sur la base de 8 et 12 €.

❖ **CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE NOTRE-DAME DOTATION 2012/2013 :**

Le Maire présente l'état des dépenses de l'année 2012 pour l'école élémentaire publique : 67 565.61 € en section de fonctionnement et 1 697.64 en section d'investissement. Soit un total de 69 263.25 €. L'effectif de l'école élémentaire est de 168 élèves à la rentrée scolaire ; le coût par élève est de 412.28.

La dotation à verser à l'école Notre-Dame s'élève à 412.28 € X 14 élèves = 5 771.93 € ; un acompte de 2 150 € a déjà été mandaté. Le Conseil Municipal décide le versement de 3 621.35 € pour solde de l'année scolaire 2012/2013.

❖ **REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT – CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES :**

Le Maire expose que le service facturation eau et assainissement rembourse des avoirs aux abonnés. Ces opérations nécessitant la création d'une régie d'avances et de recettes. Le montant de l'avance est de 2 500 €. Le Conseil Municipal décide la création de cette régie.

❖ **ACTIVITE AQUAGYM PISCINE DU CAMPING – MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DU CAMPING – REMUNERATION DE L'ANIMATEUR :**

Mr LE BERRE expose qu'une activité aquagym est organisée à la piscine du camping par un animateur B.E.E.S.A.N.

Il est proposé la vente par le camping de cartes de 5 séances au prix de 30 €.

Des tickets pouvant également être vendus à l'unité aux campeurs de passage au prix de 6 €.

L'animateur est rémunéré sur une base horaire de 24 € avec un forfait déplacement de 10 €.

Mr JEFFROY attire l'attention sur la demande de Plestinais qui souhaiteraient l'organisation de cours de natation niveau initiation.

L'assemblée approuve le dispositif « aquagym » et dit que la régie de recettes du camping sera modifiée pour permettre l'encaissement des recettes liées à l'activité.

❖ **JURY D'ASSISES 2014 – TIRAGE AU SORT DE 9 NOMS SUR LA LISTE ELECTORALE :**

Le procédé retenu est le suivant :

- un premier tirage donne le numéro de la page,
- un second tirage donne la ligne et donne le nom du juré.
 - page 225 – n°4 : LUCIEN Pierre
 - page 11 – n°4 : BATANI Yvon
 - page 220 – n°9 : LOPES René
 - page 100 – n°3 : GODARD Gérard
 - page 152 – n°8 : LE BALC'H Michel
 - page 200 – n°6 : LE ROY Jean
 - page 1 – n°1 : LOSTIS Jérémy

- page 69 – n°3 : de CHAVAGNAC Monique
- page 12 – n°7 : BEGUEC Marcel

QUESTIONS DIVERSES

➤ Acquisition de 2 tracteurs d'occasion et d'une tondeuse autoportée :

Le Conseil Municipal approuve le lancement d'une consultation selon une « procédure adaptée » (Code des Marchés Publics).

➤ Achat d'un four mixte électrique – restaurant scolaire :

Le Conseil Municipal prend connaissance des devis de 3 fournisseurs (CPRO22 – LE BOZEC – THERMIFROID) et décide de retenir l'offre de CPRO22 au prix de 12 981.14 € HT.

➤ Eclairage public – effacement de réseau ERDF - rue des écoles :

L'assemblée approuve le projet d'éclairage public proposé par le SDE suite à l'effacement basse tension ERDF sur la rue des écoles.

Le dossier comprend notamment la fourniture et pose de 5 mâts avec lanternes ; ainsi que la pose de 190 ml de conducteurs sous fourreaux.

Le coût de l'opération est de 23 200 € TTC. La participation communale s'élève à 14 384 €.

➤ Entretien du stade – devis SPARFEL :

Le Conseil retient le programme de sablage et regarnissage des terrains. Le coût des travaux est de 6 269.65 € HT.

➤ Lotissement Le Peulven – maîtrise d'œuvre – avenant n°1 :

L'avenant n°1 pour une moins value de 8 731.45 € HT sur le marché de maîtrise d'œuvre DDTM/Mme Gaude CEBRON est adopté.

➤ Maintenance de la machine à café :

Le coût annuel est de 70 € HT. Accord du Conseil Municipal.

➤ Emprunt d'un montant de 410 000 € :

Le Maire présente le résultat de la consultation des organismes prêteurs (Crédit Agricole – Crédit Mutuel de Bretagne).

La proposition du Crédit Agricole est retenue aux conditions suivantes : montant 410 000 € sur 15 ans au taux de 3.72 % avec une commission de 410 €.

➤ Camping Municipal – forfait nettoyage des locations :

Le Maire expose qu'une caution de 60 € est actuellement demandée aux usagers des locations pour parer à une absence de nettoyage en fin de séjour ; il est difficile, au départ des locataires, d'apprécier la situation et de retenir la caution.

Il est donc proposé de donner la possibilité aux locataires d'opter pour un forfait nettoyage au moment de la réservation.

L'assemblée communale approuve ce dispositif et dit que la régie de recettes du camping devra prévoir l'encaissement de cette recette.

➤ Tableau des effectifs – modification de la D.H.S. :

Le Maire expose qu'un accueil périscolaire a été organisé dans l'ancienne salle informatique / bibliothèque de l'école élémentaire ; la durée hebdomadaire de service d'un agent qui encadre les enfants a été augmentée. Un poste 31.5/35^{ème} est transformé en poste à temps complet.

Le Conseil décide la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet.

➤ Régime indemnitaire – évolution du montant de taxe de l'I.E.M.P. :

Le Maire présente les grandes lignes de l'arrêté ministériel du 24 décembre 2012 qui apporte des modifications sensibles, pour certains grades, du montant de référence de l'I.E.M.P. Il est noté que l'enveloppe affecté à cette mesure serait de l'ordre de 11 000 € annuellement. Certains agents (filière administrative et animations) n'ont pas l'I.E.M.P. L'application de l'arrêté induirait des disparités entre les agents et déséquilibrerait le régime indemnitaire en place. Le Maire propose de réunir la commission du personnel qui fera une proposition à l'assemblée communale. Accord du Conseil Municipal.

➤ Bail de la perception – révision du loyer :

Mr LOPES rappelle que la DGFIP propose un loyer de 587 € par mois pour la perception. Ce loyer paraît insuffisant au regard de la superficie des locaux, des travaux réalisés récemment et des loyers pratiqués sur la commune. Me GUIMBERTEAU, Notaire, a été sollicitée pour établir une estimation sommaire ; elle fait état d'un loyer de 1 000 et 1 200 € par mois.

Mr LOPES se charge de négocier le loyer avec la Direction Départementale des Finances.

➤ Vente de terrain à Mr et Mme CADIOU :

Le Maire rappelle le projet de vente d'une petite parcelle à Mr et Mme CADIOU, à l'arrière de Ti an Oll. Le projet présenté à la précédente séance du Conseil Municipal a légèrement évolué ; pour des raisons pratiques d'entretien du terrain le bornage a été reculé de 2 mètres. Une superficie plus grande sera vendue à Mr et Mme CADIOU. Le document d'arpentage précisera la nouvelle superficie. Le Conseil Municipal donne son accord à cette modification.

➤ Lotissement de Pont ar Portheour – terrain MARTIN :

Le Maire propose d'acquérir la parcelle AH 479 d'une contenance de 54 m². Cette bande de terrain est située dans l'accès du lotissement à partir de la rue du Porjou.

Le propriétaire, Mr François MARTIN, accepte la vente à la commune au prix de 50 €. Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition de ce terrain par la commune.

➤ Vente d'une parcelle communale à Mr BELLIER – Le Porjou :

Le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération d'avril 2013 acceptant le principe de la vente d'une surface de 80 m² à Mr BELLIER. Le terrain à céder à Mr BELLIER a été cadastré G 1593 ; le service « France Domaine » a fixé la valeur vénale du bien à 3 200 €, soit 40 € le m². Le Conseil Municipal donne son accord à la vente de ce terrain communal.

➤ Eclairage public – entretien – devis S.D.E. :

Le Conseil Municipal approuve les travaux d'entretien proposés par le S.D.E. :

- rénovation des foyers A039/B080 et 81 parking de l'Eglise et place de la Mairie pour un coût de 2 900 € TTC.

- rénovation du foyer A888 – rue de Park an Dour pour un montant de 1 900 € TTC.

La participation communale est de 62 % sur chacune de ces opérations.

➤ Facture eau et assainissement – Maison de la Solidarité :

Le Conseil Municipal décide l'annulation de la facture adressée à la Maison de la Solidarité (Croix Rouge) d'un montant de 9.05 €.

➤ Pourvoi en cassation – contentieux – urbanisme MORFOUACE :

L'Etat (Le Préfet) a formé un pourvoi en cassation (Conseil d'Etat) contre une ordonnance de la cour administrative d'appel de Nantes ; il s'agit d'un permis de construire délivré à Mr MORFOUACE, le 3 décembre 2010.

➤ Saisonniers 2013 – Ti an Oll :

Les saisonniers affectés à Ti an Oll pour la saison pourront effectuer chacun un volume horaire maximum de 120 heures.

➤ Référent POLMAR - désignation :

Le Conseil Municipal désigne son référent POLMAR :
- Mr Raymond MORINIERE.

➤ Assainissement collectif – commune de Trémel :

Les services de l'Etat valide la solution consistant à raccorder la commune de Trémel à la station d'épuration de Plestin Les Grèves. Le coût d'investissement et d'exploitation serait moins important.

Mr LAMANDE fait état de la demande de la commune de Plouégat-Guerrand qui souhaite le raccordement au réseau de Plestin Les Grèves pour le secteur de Pont Menou.

➤ Acquisition du terrain de Mme DANIEL – Pont ar Portheour :

Le Maire rappelle le projet d'acquisition du chemin qui dessert la propriété de Mme DANIEL. Cet accès pourrait recevoir les réseaux du futur lotissement de Pont ar Portheour ; il mène également vers le boisement « Bois de Fanfan ». Mme DANIEL demande que ce futur cheminement communal soit bitumé jusqu'à sa propriété.

➤ Exposition à la Chapelle Sainte Barbe – Demande de Mr LE PAGE :

Mr LE PAGE est autorisé à organiser une exposition le week end de la Pentecôte dans la Chapelle communale de Sainte Barbe.

➤ Ville de Quimper- demande de participation :

La Caisse des écoles de la ville de Quimper sollicite une participation de 50 € au titre des fournitures scolaires pour un jeune plestinais scolarisé dans une école publique de Quimper.

➤ Fête des écoles publique - podium :

Le podium sera mis à disposition gracieusement pour la fête des écoles.

➤ SARL Mytilus – projet mytilicole :

Un projet d'implantation de concessions mytilicoles en Baie de Saint Michel en Grève est proposé par la SARL Mytilus.

➤ Courrier de « Trégor Bicyclette » :

L'association Trégor Bicyclette sollicite des investissements en matière d'itinéraires cyclables sur le territoire communautaire.

➤ Annulation de titre – Mr MANAC'H Loïc :

Les services techniques municipaux sont intervenus pour le nettoyage d'un chemin communal après le passage d'un engin agricole : un riverain ne pouvait pas sortir de sa propriété.

Après cette intervention un titre de recettes de 59 € a été émis à l'encontre de Mr MANAC'H ; ce dernier a précisé que la boue a été laissée sur la voirie par son prestataire. Il n'a pas lui-même été en capacité d'intervenir avant l'intervention de la commune.

Le Conseil Municipal décide d'annuler le titre de 59 €.

➤ Collège de Plestin Les Grèves – Foyer socio éducatif :

Mme TANGUY, conseillère principale d'éducation remercie la municipalité pour son soutien aux écoles et le développement de partenariats (Enfance Jeunesse – Ti an Oll...).

➤ Charte européenne des langues régionales ou minoritaires :

Le Conseil Municipal apporte son soutien à la ratification de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

➤ Entretien chemins – petits chemins plestinais :

Mr DANIEL expose que l'association « Les petits chemins plestinais » va intervenir dans le secteur de « Coat ar Bescont » ; le bois coupé sera vendu et un don sera versé au CCAS.

➤ Algues vertes – référé provision contre l'Etat :

Mr LAMANDÉ dit que le « référé provision » contre l'Etat portant sur la prise en charge des coûts de ramassage des algues vertes en 2010 a été jugé favorablement pour les collectivités.

Il faut poursuivre l'action pour 2011 et 2012 ; les enjeux sont importants pour l'économie, l'agriculture et l'environnement.

➤ Dossier « Commune Touristique » :

Mr LE BERRE présente le dossier de demande de dénomination « Commune Touristique » pour Plestin Les Grèves et précise les conditions pour le classement :

- présence d'un office de tourisme classé

- l'organisation en périodes touristiques d'animations dans le domaine culturel, artistique ou sportif

- une capacité d'hébergement répondant à un ratio minimal par rapport à la population permanente.

Ce classement donnera à la commune un statut particulier qui pourrait permettre des aides financières dans l'hypothèse d'investissements communaux dans le domaine du tourisme.

Le Conseil Municipal approuve le dossier de demande de classement « Communes Touristiques ».

➤ Association « Sel du Trégor » -salle des fêtes :

Mr PETIBON présente la demande de l'association « Sel du Trégor » (Système d'Echange entre les particuliers) qui souhaite utiliser gracieusement l'ancienne salle des fêtes une à deux fois par an.

L'association ne demande pas de subvention. Accord de l'assemblée communale.

➤ Organisation d'une fête entre les communes de Plestin Les Grèves et Locquirec :

Mr PETIBON annonce une rencontre prochaine entre les deux communes pour l'organisation d'une fête commune le 15 août. Un feu d'artifice serait tiré de Locquirec ; des stands seraient installés sur le quai de Toul an Hery.

Fin de la séance à 21h

Le Maire

A. LUCAS

